



PORTER PLAINTE : MODE D'EMPLOI

Par DRONE_DU_COLLECTIF

Bonjour,
J'hésite depuis quelque temps pour porter plainte.
Pouvez-vous m'indiquer comment je peux le faire ?
Il faut se présenter au commissariat, à la gendarmerie ?
Merci pour toute aide !

Par vivi2501

bonsoir,

vous pouvez porter plainte auprès du commissariat ou auprès de la gendarmerie locale que d'adresser sa plainte au procureur de la république. Avant de vous rendre au commissariat, un conseil, allez-y accompagner et rédiger votre plainte préalablement

"Fournir les renseignements sur son identité, à savoir ses nom et prénom(s), sa date et lieu de naissance, ainsi que son adresse ;
Remplir les informations concernant l'infraction : le type de l'infraction, les circonstances, la date et le lieu où les faits se sont produits, etc. Il s'agit de résumer les faits de façon claire et précise ;
Fournir ses coordonnées pour contact rapide (téléphone, adresse email) ;.."

Avant de signer la plainte imprimée , prenez le temps de la relire et si vous n'êtes pas d'accord avec son contenu, vous raturez les phrases inexactes. LE policier ou le gendarme devra reprendre les passages erronés

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez aussi utiliser la pre plainte en ligne afin de prendre le temps de rédiger les faits, rien que les faits, en toute tranquillité

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/unite/>

Par vivi2501

bonjour,

Vous pouvez écrire directement au procureur de la république (envoi en RAR) ou passer déposer votre plainte directement à l'accueil du tribunal judiciaire. Demander à l'agent administratif une preuve de dépôt

Par Nihilscio

Bonjour,

Tout est expliqué sur le site du ministère de la justice :
[url=https://www.justice.fr/themes/porter-plainte]https://www.justice.fr/themes/porter-plainte[/url]

Par vivi2501

Aucunes informations sur le déroulement d'un dépôt de plainte dans un commissariat ou dans une gendarmerie sur le site du ministère de la justice

Par TUT03

<https://www.justice.fr/themes/porter-plainte>

Vivi, vous n'avez pas trouvé cette page ? je suis surprise

Nihilscio je n'avais pas vu votre message juste avant, désolée

Par vivi2501

Avant de signer la plainte imprimée , prenez le temps de la relire et si vous n'êtes pas d'accord avec son contenu, vous raturez les phrases inexactes. LE policier ou le gendarme devra reprendre les passages erronés. J'ai un ami qui a du demander au policier de réécrire des passages de sa plainte !!